

Les représentations du rôle de la puéricultrice et celui du responsable d'un Centre Départemental d'Action Sociale.

Descriptif : L'hôpital n'est pas le seul lieu de travail des cadres de santé. Cet article présente une réflexion sur les fonctions de responsabilité en centre départemental d'action social pour les puéricultrices cadre de santé

Estelle Zouhal, le 07 mars 2008

Comprendre pourquoi les puéricultrices envisagent avec difficultés la fonction de responsable de C.D.A.S. [1] est l'objectif de notre étude. Cette problématique peut intéresser de nombreux professionnels engagés dans le travail en C.D.A.S. et les personnes qui travaillent sur l'orientation professionnelle des puéricultrices.

Nous ne retrouvons aucun recueil se consacrant à notre questionnement. De plus, cette étude a été l'occasion de mener un exercice de réflexivité sur un choix professionnel.

D'abord, nous expliciterons le contexte de la problématique. Puis, nous développerons notre méthodologie de recueil et de traitements des données. Enfin, nous exposerons les résultats cette recherche

Le contexte de la problématique.

En premier lieu, envisager la fonction de responsable de C.D.A.S. suppose coordonner, animer et diriger une équipe d'une circonscription dans ses aspects stratégiques et opérationnels. Le responsable de C.D.A.S. représente le Président du Conseil Général dans les 4 missions suivantes : l'enfance, l'insertion, la santé, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il exerce les fonctions de management, d'encadrement auprès d'une équipe pluridisciplinaire relevant du social et du médico-social. Il a quelques délégations spécifiques comme notamment la mise en œuvre des dispositions du Code de l'Action Sociale et des familles. Il décide notamment des mesures en matière de protection de l'enfance. Le grade requis pour l'exercice de ces fonctions est de catégorie A c'est-à-dire que les responsables sont recrutés en tant que puéricultrice cadre de santé, conseiller socio-éducatif ou encore attaché.

Des données de la démographie professionnelle sur la région Bretagne font apparaître peu de puéricultrices cadre de santé sur des fonctions de responsable de C.D.A.S., contrairement aux conseillers socio-éducatifs qui ont, principalement sur cette fonction, une formation initiale assistant social. De plus, dans le discours des

puéricultrices, les assistants sociaux sont les plus à mêmes à être responsables de C.D.A.S.

Le contexte qui répond à notre question concerne la psychologie sociale. Ce domaine s'intéressant à la manière par laquelle les individus se perçoivent et ce qui agit sur leur comportement. De fait, suite à des lectures et à des entretiens exploratoires, nous avons émis l'hypothèse que : « les représentations que les puéricultrices construisent de leur rôle et de celui de responsable de C.D.A.S. orientent leur choix professionnel ».

Méthodologie de recueil et de traitements des données.

L'objet de notre recherche s'est donc porté sur la représentation du rôle de la puéricultrice et la représentation du rôle du responsable de C.D.A.S conduites par les puéricultrices. Nous avons pris comme référence théorique l'histoire des professions d'infirmières, d'assistants sociaux et de puéricultrices car grâce à nos lectures, lors de l'élaboration de notre problématique, nous avons vu qu'elles pouvaient éclairer notre questionnement.

Nous avons aussi pris la théorie des représentations émise par D. Jodelet [2] puisque les représentations sont au cœur de notre hypothèse de recherche et qu'elles nous permettent de comprendre, notamment par le biais des fonctions des représentations, le choix professionnel des puéricultrices. Ce cadre théorique sera repris pour comprendre et expliquer les données recueillies lors de notre analyse.

En second lieu, notre méthodologie est basée sur une étude comparative entre des puéricultrices et des assistants sociaux. D'une part, selon les puéricultrices, les assistants sociaux seraient susceptibles de mieux encadrer des équipes. D'autre part, ces derniers sont également les plus représentés au niveau de la fonction de responsable sur la région Bretagne.

De fait, nous avons réalisé un guide d'entretien. Ces entretiens sont de type semi-directifs. En effet, nous voulions recueillir le discours des professionnels tout en leur laissant la possibilité de dérouler leur pensée. Chaque entretien comprenait cinq questions.

- La première question nous permettait de connaître le nombre d'années d'expériences professionnelles des personnes interviewées et de voir comment les puéricultrices mettaient en valeur ces années d'expériences.

- La deuxième, sur le choix du travail en C.D.A.S., consistait à savoir pourquoi les puéricultrices avaient choisi cette orientation vers ce métier de puéricultrice et pourquoi avaient-elles ensuite choisi de travailler en C.D.A.S. Nous avons posé les mêmes questions aux assistants sociaux afin de savoir si dès le choix de l'orientation professionnelle, des divergences entre les puéricultrices et les assistants sociaux pouvaient expliquer notre questionnement.

- La troisième question consistait à recueillir ce que ces professionnels pensaient être leur travail en C.D.A.S.

- La quatrième et la cinquième question se concentraient sur la représentation du rôle du responsable conduite par des puéricultrices et par comparaison par les assistants sociaux.

Les entretiens ont été tous réalisés dans les C.D.A.S. sauf un qui s'est fait à l'I.F.C.S. Ils ont été enregistrés à l'aide d'un micro et d'un ordinateur. Nous avons retranscrit tous les entretiens et réalisé une grille d'analyse comparative. De fait, nous avons fait ressortir des catégories et des sous-thèmes pour chaque entretien. Nous avons pu faire une analyse par catégorie de professionnels et une analyse différentielle.

Les résultats de cette recherche

Les résultats de cette analyse montrent des divergences et des convergences entre les puéricultrices et les assistants sociaux. De fait, l'orientation vers la profession de puéricultrice est liée à la rencontre avec des professionnels, à l'origine professionnelle des parents et au rapport à l'enfant. Le rapport à l'enfant leur semblerait plus accessible. De fait, se projeter dans l'encadrement d'adultes fait émerger chez les puéricultrices de l'angoisse et du stress. Nous ne retrouvons pas ce genre de propos avec les assistants sociaux.

Le choix de travailler dans un C.D.A.S., pour les puéricultrices, est plutôt lié à la relation d'aide c'est-à-dire que l'objet de travail est centré sur la petite enfance, un corpus théorique qu'elles connaissent. Par comparaison, l'orientation professionnelle en C.D.A.S. pour les assistants sociaux est liée à leur travail relatif aux diverses problématiques qui peuvent émerger au cours des rencontres avec les personnes. Nous savons que ces derniers travaillent plutôt avec les adultes puisque leurs actions sont axées sur l'aide sociale en direction de la population.

Les effets de défalcation dans la représentation du rôle de la puéricultrice sont nombreux.

- Il peut arriver que les puéricultrices réduisent leur rôle à la seule rencontre de l'enfant de 0 à 1 an en occultant les dimensions de prévention, d'éducation et de protection, centrées sur l'enfant entre 0 et 6 ans.

- Le rôle des puéricultrices, au sein des C.D.A.S., est centré sur la prise en charge de la santé axée sur le somatique. L'accompagnement psychologique des familles est pratiquement absent de leur discours. Cet accompagnement psychologique fait pourtant partie de leur travail en tant que puéricultrice.

Il est néanmoins pris en compte quand exceptionnellement des puéricultrices sont amenées à réaliser un travail de proximité avec des psychologues ou des infirmières spécialisées en pédopsychiatrie. Cette proximité sensibiliserait les puéricultrices à l'accompagnement psychologique des familles tout en participant à leur formation continue.

- Les actions des puéricultrices en matière d'éducation à la santé sont également minorées. Ce champ de leur activité professionnelle est peu explicité et pas forcément cité comme faisant partie intégrante de leur travail.

- Toutes les puéricultrices ne mentionnent pas leur travail en matière de protection de l'enfance bien qu'elles soient, au niveau de la législation, intégrées à la P.M.I.

A contrario, les assistants sociaux nous renvoient essentiellement des effets de supplémentation quand ils nous parlent de leur rôle.

- Les assistants sociaux se positionnent majoritairement comme ayant une mission de protection et notamment de protection de l'enfance. Or, la spécificité du rôle du responsable de C.D.A.S est d'avoir la délégation de la part du Président du Conseil général pour la protection des familles au regard du Code de l'Action Sociale et des Familles. De fait, les assistants sociaux se positionneraient comme ayant des compétences en matière de protection, tout comme la fonction de responsable. Nous savons que le rôle majeur en tant que cadre est de manager une équipe au quotidien. De fait, au regard de la formation des assistants sociaux, aucun cours n'aborde le management d'équipe.

Les puéricultrices mettent en avant la collaboration avec les assistants sociaux avant tout autre professionnel alors que les assistants sociaux parlent majoritairement des médecins. La représentation du rapport hiérarchique entre ces deux catégories de professionnels ne se situe donc pas au même niveau. Cette divergence montre une suprématie des assistants sociaux sur les puéricultrices.

Concernant les représentations du rôle du responsable par les puéricultrices, elles sont peu précises contrairement aux représentations construites par les assistants sociaux. Les puéricultrices constatent l'absence de responsable ayant une formation de puéricultrice. De fait, elles n'attacheraient pas d'importance au rôle du responsable de C.D.A.S., ne pouvant se projeter dans cette fonction. Elles expliquent avoir des méconnaissances en matière juridique alors qu'elles ont eu des notions de droit au cours de leur formation. Ces connaissances nécessiteraient juste d'être actualisées.

Les effets de défalcation sont encore présents puisque les assistants sociaux minorent le rôle des puéricultrices lorsqu'ils affirment qu'elles n'ont pas de connaissances sur la protection de l'enfance, sur les personnes âgées et les personnes handicapées. Ils occultent le fait qu'elles sont infirmières de formation initiale et qu'elles ont un savoir dans ce domaine. Ils exerceraient une forme de violence symbolique sur les puéricultrices.

Il peut arriver que des assistants sociaux se projettent comme responsable de C.D.A.S. parce qu'ils estiment que c'est une évolution naturelle. Le processus de « naturalisation » des représentations est donc présent. Au regard de la théorie des représentations, le processus d'« objectivation » permettra aux professionnels de s'approprier ce phénomène et le processus d'« ancrage » permettra son enracinement. Le processus de « naturalisation » donnera une valeur de réalités concrètes directement utilisables dans l'action.

Par conséquent, les puéricultrices sous-estiment leurs compétences en matière de protection de l'enfance, d'éducation à la santé, de non prise en compte du psychologique dans l'accompagnement des familles, de la difficulté dans l'encadrement de l'adulte et ne sachant que très peu expliciter le rôle du responsable de C.D.A.S. De fait, la projection dans une fonction de responsable de C.D.A.S ne peut

être que difficilement envisageable par les puéricultrices. Notre hypothèse de travail est donc en partie vérifiée puisque d'autres éléments viennent agrémenteur notre questionnement.

Des puéricultrices expriment leur difficulté dans le rapport à l'adulte et une préférence pour travailler avec l'enfant. Nous voyons que cette difficulté à se confronter à l'adulte est un élément à prendre en considération et nécessiterait sans doute d'être approfondi dans une recherche dans le champ de la psychologie. Que s'est-il passé dans leur vie pour qu'elles expriment cette difficulté à se confronter à l'adulte ?

Le pouvoir de domination des assistants sociaux vis-à-vis des puéricultrices est également un aspect qui pourrait faire l'objet d'une recherche approfondie dans le champ de la sociologie. Nous avons vu à ce sujet, la violence symbolique qui était exercée à l'encontre des puéricultrices.

Nous pourrions envisager dans le domaine de la psychologie sociale, un travail sur la représentation de la protection qui, selon les assistants sociaux, permettrait à elle seule de manager une équipe !

Enfin, cette étude montre l'importance en tant que futur cadre de santé de reconnaître les compétences de chaque professionnel. Le cadre du service est en mesure de reconnaître les identités professionnelles et de fait, il positive et rassure les différentes actions qui sont parfois antagonistes, parfois concurrentes mais toujours complémentaires. Le cadre prête donc attention à ce que le travail en complémentarité se fasse dans le respect des compétences de chacun.

Bibliographie

Ouvrages

ABRIC J.-C. Pratiques sociales et représentations. Psychologie Sociale. Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

ARIES P. L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime. Paris, Seuil, 1973.

BARDIN L. L'analyse de contenu. Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

BOUQUET B., GARCET C. Assistantes sociales aujourd'hui. Professions de santé, Paris, Edition Maloine, 1998.

CECCALDI D. Les institutions sanitaires et sociales. Paris, Foucher, 1997.

CHAPLAIN D.-L., CUSTOS-LUCIDI M.-F. Les métiers de la petite enfance. Paris, La Découverte et Syros, 2001.

COLLIERE M.-F. Promouvoir la vie. Paris, InterEditions, 1982.

COMITI V.-P. Histoire sanitaire et sociale. Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

DEMASSON J. Fonction publique territoriale. Statut et carrières. Saint-Just-la-Pendue, MediaTerra, 2002.

JODELET D. Les représentations sociales. Paris, Presses Universitaires de France, 1999.

QUIVY R., CAMPENHOUDT L. V. Manuel de recherche en sciences sociales. Psychologie sociale, Paris, 2006.

MOSCOVICI S. La psychanalyse, son public et son image. Paris, Presses Universitaires de France, 1976.

SELLENET C. Les puéricultrices au cœur de l'enfance. Paris, Hommes et perspectives, 2002.

THEVENET A. L'aide sociale aujourd'hui. Issy-les-Moulineaux, ESF, 2002.

Revue

Les représentations sociales. L'image de la psychanalyse. Sciences Humaines, 1999, n° 91, pp.44 à 46.

Webographies

<http://www.anpde.asso.fr>

http://www.aphp.fr/site/recrutement/documents/0001223-fiche_metier_assistant_service_social_2005.pdf

<http://www.med.univ-rennes1.fr/etud/pediatrie/PMI-activites>.